VD_GERICHTE ZA09.018113 vom 21. März 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-03-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA09.018113

FR: VD_GERICHTE ZA09.018113 du 21 mars 2012

IT: VD_GERICHTE ZA09.018113 del 21 marzo 2012

Erwägungen

E. 44

LPGA. 7. a) Il résulte de ce qui précède que le recours doit être admis, la décision sur opposition du 31 mars 2009 annulée et la cause renvoyée à l'intimée pour instruction complémentaire sous forme d'une expertise et nouvelle décision. b) Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA). Le recourant, qui obtient gain de cause à l'aide d'un mandataire professionnel, a droit à des dépens (art. 61 let. g LPGA et 55 LPA-VD), qu'il convient de fixer équitablement à 2'500 francs.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.